N° 5 | Décembre 2012 |

MAIAtlantique

Des pêcheurs, des conchyliculteurs et des régions s'impliquent dans la mise en place d'un réseau cohérent d'Aires Marines Protégées.

La cartographie des fonds marins: un enjeu pour la gestion du milieu marin

L'habitat peut être distingué par ses caractéristiques abiotiques (conditions climatiques, propriétés physiques et chimiques) et ses assemblages biologiques associés. La cartographie des habitats marins est essentielle pour l'évaluation et le suivi de l'état écologique du milieu. Les directives européennes Habitat, Directive Cadre Eau et Stratégie pour le Milieu Marin ainsi que les conventions internationales ont permis de mettre en place différents outils de protection des habitats marins, qui sont notamment décrits dans les documents suivants :

- **Les manuels d'interprétation des habitats génériques Natura 2000 de l'Union Européenne (EUR27) ;**
- **Les Cahiers d'habitats Natura 2000, élaborés par le MNHN, décrivant les habitats élémentaires Natura 2000 présents en France ;**
- **La liste OSPAR, qui décrit des habitats prioritaires pour l'Atlantique Nord-Est (16 habitats menacés ou en déclin).**

La classification EUNIS, système d'information européen pour la nature, mise en place par l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), permet une description universelle des habitats, et ainsi d'essayer d'établir des correspondances entre ces différentes listes d'habitats. Ces correspondances sont toutefois encore difficiles à établir du fait de la diversité de l'origine des textes qui les définissent et de leurs cadres de mise en œuvre.

➤ MESH ATLANTIC

En réponse à un besoin de données sur la cartographie des habitats marins de la commission européenne et des états membres de l'Union Européenne, le programme MESH Atlantic (2010-2013) a été créé. Il regroupe un total de 11 partenaires de 4 pays de l'UE (Irlande, France, Espagne et Portugal). L'IFREMER en est le coordinateur et travaille, à l'échelle de la France, en partenariat avec les DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et l'IMA (Institut des Milieux Aquatiques).

Ce programme permettra de fournir une cartographie harmonisée EUNIS (cf. encadré) des fonds marins de la région Espace Atlantique. Cette cartographie pourra être utilisée pour la désignation et la gestion de sites Natura 2000, mais également pour la mise en place de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (en savoir plus sur la DCSMM : n° 4 de MAIAtlantique). Les résultats de ce programme sont en libre accès sur le site internet http://www.meshatlantic.eu/.

➤ CARTHAM

Le programme CARTHAM (2010-2013) contribue à répondre aux engagements communautaires en matière de désignation et de gestion des sites d'importance écologique au titre de la directive « Habitat, faune, flore » de 1992. Il a pour objectif de réaliser une cartographie complète des habitats marins au sein de certaines catégories d'AMP. Il couvre l'ensemble des sites Natura 2000 marins désignés au titre de la directive (80 sites) ainsi que les PNM et missions d'étude de PNM métropolitains, soit notamment plus de 40% des eaux territoriales. Les cartographies produites seront un réel outil pour la réalisation des DOCOB et plans de gestion des PNM. Il sera possible d'établir un suivi à partir de l'état initial du site et de réaliser des évaluations d'état de conservation à partir de grilles mises à disposition par le MNHN. Pour l'exploration des fonds marins et la collecte de données, de nombreux outils sont utilisés :

> Acquisition acoustique (sondeur multifaisceau, ...) ;
> Acquisition physique (plongée, benne, chalut, ...) ;
> Photo/vidéo (ROV, ...)

Ces outils sont coûteux et les données qu'ils procurent pourraient être complétées par les connaissances empiriques des usagers des milieux marins et notamment les pêcheurs.

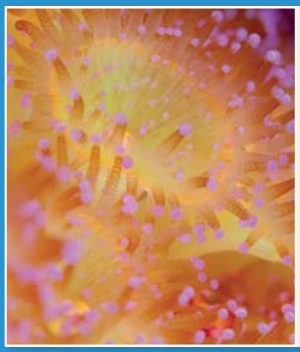

Valorisation des connaissances empiriques des pêcheurs professionnels

Conscient de l'apport que représentent les connaissances empiriques, le CNPMEM a réalisé en 2012 un premier travail, par le biais d'un stage, sur les possibles valorisations des connaissances empiriques des pêcheurs professionnels. Ce travail a consisté en un recensement des initiatives déjà menées sur le sujet, et la production de recommandations dans cette optique. Un cas d'étude a porté sur les connaissances des pêcheurs sur la nature des fonds marins au large du bassin d'Arcachon.

Dans la continuité de ses travaux, le CNPMEM a lancé à l'automne, pour une durée de 6 mois, un projet de collecte et de valorisation des connaissances empiriques des pêcheurs professionnels sur les zones fonctionnelles halieutiques. Afin de répondre aux enjeux que représentent cette espèce, et notamment sa possible mise sous TAC communautaire, le premier cas d'étude choisi est celui du bar. Des professionnels de l'ensemble des régions des façades Manche et Atlantique seront sollicités dans les prochains mois.

➤ Plateau Rocheux de l'île d'Yeu

Le travail d'élaboration du document d'objectif n'a pas encore débuté. La mairie de l'Ile d'Yeu, opérateur du site, est en attente de réponse de financement FEDER/état.

➤ Plateau du Four

La réunion de comité de pilotage a eu lieu le 25 octobre et a permis de valider le document d'objectif du site. Le DOCOB sera officiellement validé par un arrêté de la préfecture maritime courant décembre 2012.
Le COREPEM était opérateur et a été désigné animateur du DOCOB par les membres du COPIL démontrant ainsi la confiance des acteurs du site envers les pêcheurs professionnels. Il aura alors en charge, en étroite concertation avec le COPIL et les structures scientifiques compétentes, d'assurer la mise en place des actions ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation prévues par le DOCOB. http://plateaudufour.n2000.fr/

➤ Plateau de Rochebonne

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne a été validé lors du dernier comité de pilotage d'élaboration du DOCOB, le 13 novembre. Après la validation des diagnostics écologique et socio-économique, intervenue en début d'année, ce sont les objectifs de développement durable, les fiches actions et la charte Natura 2000 proposés par les groupes de travail qui ont été confirmées par le COPIL, achevant ainsi le travail sur ce site deux ans après son lancement. Le CNPMEM est candidat à l'animation du site, qui pourrait être lancée en 2013.
http://plateauderochebonne.n2000.fr/

➤ Sites Natura 2000 en mer des sites dits "au droit d'Hourtin-Carcans"

La 1ère année d'élaboration du DOCOB a permis l'installation de la concertation et la rédaction du diagnostic socio-économique, et la synthèse des enjeux liés aux limicoles présents sur l'estran. Le projet est désormais suspendu dans l'attente des diagnostics écologiques à venir pour les habitats, les oiseaux et les mammifères marins. www.hourtincarcans.fr

➤ Côte Basque

Cécile Duvauchelle a été recrutée comme chargée de mission Natura 2000 mer et littoral par la Communauté de communes sud pays Basque. En poste depuis septembre 2012, elle est en charge de la rédaction des DOCOB des 4 sites. La méthodologie a été validée lors de la 1ère réunion de COPIL du 22 octobre 2012. Dès le début d'année 2013, la chargée de mission mettra en place les 3 groupes de travail thématiques (pêche, tourisme et loisirs, patrimoine naturel, historique et culturel) afin d'effectuer, en concertation, le diagnostic socio-économique des sites. Le diagnostic écologique sera réalisé par des opérateurs scientifiques spécialisés. Le prochain COPIL examinera les résultats intérmédiaires des diagnostics socio-économique et écologique qui permettront de définir les objectifs et enjeux des sites.
Contact : Cécile Duchauvelle / c.duvauchelle@ccspb.fr / www.ccspb.fr

Le Conseil d'Administration de l'Agence des Aires Marines Protégées s'est réuni le 27 novembre 2012. Le budget et les plans d'action pour 2013 étaient à l'ordre du jour.

La création des deux PNM prévus sur la façade Atlantique est repoussée, car les crédits disponibles ne permettent par leur lancement dans l'immédiat. Au moment où cette lettre est publiée, il n'est pas possible de dire si ces PNM seront créés en 2013 ou plus tard, ni même si leur création est remise en cause.

➤ PNM de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais

La mise en place de ce projet a impliqué un grand nombre de parties prenantes dans le processus de concertation : professionnels de la pêche et des cultures marines, scientifiques, usagers...
L'enquête publique ayant eu lieu en 2011 avaient conclu quant à un avis favorable à la mise en place du parc naturel marin. Le décret de création du parc, comprenant son périmètre, la composition de son conseil de gestion et les orientations de gestion, devait alors être publié fin 2012. L'équipe qui travaillait sur le projet de PNM travaille aujourd'hui sur d'autres missions, et non plus sur le PNM.

➤ PNM du Bassin d'Arcachon et son ouvert

L'enquête publique pour la création de ce PNM est plus récente que pour le PNM de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais : elle s'est terminée en février 2012.
Sa création est également repoussée : il manquerait 700 000 € pour la création de ce PNM. Pour le moment, l'équipe qui a travaillé sur le projet de PNM devrait rester en place jusqu'au printemps 2013 pour poursuivre les projets en cours (étude SOFFI sur les œufs de seiche...).

➤ Quelles sont les étapes qui suivent la création d'un PNM ?

La création d'un PNM est officialisée par la publication du décret de création au Journal Officiel de la République Française.

L'équipe du PNM est chargée de rédiger le plan de gestion du PNM, dans un délai de trois ans après la publication du Décret.

Avant tout, il est nécessaire d'installer le Conseil de Gestion et son Bureau, et d'en établir le fonctionnement (règlement intérieur).
Le Directeur du PNM est recruté par l'Agence des Aires Marines Protégées après avis du Conseil de Gestion.

Voici, à titre d'exemple, le calendrier de réalisation de ces étapes pour le PNM du Golfe du Lion (Méditerranée) :

> 11/10/2011 : Publication du décret de création
> 25/05/2012 : Election du Président du Conseil de Gestion
> 09/07/2012 : Adoption du règlement intérieur, élection des vice-présidents et mise en place du Bureau
> 03/12/2012 : Recrutement du directeur du PNM

Le 11 décembre dernier a été publié, au JORF, le décret n°2012-1389 portant création du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale. Ce PNM est le 5ème français. Il s'étend du nord de la Seine maritime au Pas-de-Calais.

➤ Les apports du réseau MAIA aux structures professionnelles de la façade Atlantique...

Le projet MAIA avait pour objectif la constitution d'un réseau de gestionnaires et d'acteurs d'AMP, force de proposition en matière de désignation et de gestion, investi dans le développement d'un réseau d'AMP cohérent et accepté sur l'arc atlantique. Derrière l'acronyme AMP, il existe un grand nombre d'outils juridiques. La connaissance partagée de ces outils était un des principaux objectifs du projet MAIA. Un état des lieux des cadres législatifs en vigueur concernant les AMP dans les pays de l'arc atlantique ainsi qu'une base de données cartographiques ont donc été réalisé et sont disponibles sur le site du projet MAIA. (http://www.maia-network.org).Le projet a aussi été l'occasion d'organiser des conférences dans les pays partenaires (Portugal : Sesimbra, Royaume Uni : Totnes, Galice : La Corogne). Ces rencontres, toujours riches, ont permis de faire participer les structures professionnelles sur les stratégies de suivi dans les AMP et de développer l'intégration des acteurs dans les processus de désignation et de gestion. Ces lieux d'échanges ont permis un réel retour d'expériences et un partage de connaissances à l'échelle de l'arc atlantique.

➤ Au niveau interrégional et national...

Le projet MAIA a apporté des moyens financiers aux structures professionnelles pour leur permettre de s'investir dans la création du réseau d'AMP françaises. Ces moyens ont permis :

> la participation à de nombreuses réunions de concertation (PNM Gironde-Pertuis et Arcachon) et l'organisation de réunions de travail entre pêcheurs et conchyliculteurs sur la thématique des AMP ;

> la publication de MAIAtlantique, une lettre d'information qui apporte à l'ensemble des acteurs de la pêche et de la conchyliculture des informations sur les avancées du réseau d'AMP sur la façade Atlantique ;

d'instaurer une dynamique de réseau entre les professionnels de la pêche, et avec les professionnels de la conchyliculture, en Aquitaine et en Pays de Loire ;

> la résonnance interrégionale et nationale des travaux réalisés localement (disponibles sur le site de l'AGLIA : http://www.aglia.org/Dossier.asp?id=5)

- établissement d'une méthodologie de cartographie des activités de pêche (engins, espèces,...) ;
- la cartographie des activités de pêche afin d'aider les professionnels à se positionner sur le périmètre d'étude du PNM Gironde/Pertuis ;
- une analyse des outils de gouvernance sur le bassin d'Arcachon, spécifiquement tournée vers les enjeux pour les professionnels de la pêche et de la conchyliculture ;
- la mise en place d'indicateurs socio-économiques ;
- la cartographie de la règlementation des pêches professionnelles pour la façade Aglia...

Le projet a permis de renforcer le travail en réseau entre les partenaires français (AGLIA, CRPMEM Aquitaine, COREPEM, CNPMEM, AAMP) qui a simplifié la transmission des informations au sujet des AMP de la façade atlantique française. Cette collaboration a également permis d'aborder le lien terre-mer et d'améliorer l'expertise partagée avec les acteurs de la qualité de l'eau, les DREAL et les régions.

➤ Et au niveau local...

Le projet a permis d'apporter une certaine réactivité par rapport aux besoins des professionnels pour aborder la mise en place d'AMP. Durant deux ans, une chargée de mission a été mise à disposition du CRPMEM Aquitaine par l'AGLIA, pour apporter un appui aux professionnels aquitains (pêche et ostréiculture) sur la thématique des AMP.

En Loire Atlantique, le projet MAIA a permis d'accompagner la mise en place du site Natura 2000 Plateau du four. Un projet de science participative a valorisé les connaissances empiriques des usagers pour contribuer au diagnostic écologique. De plus, MAIA a permis la réalisation de rapports sur l'élaboration d'indices de fréquentation, l'évaluation et la gestion des activités de pêche de plaisance aidant à la réalisation du DOCOB du site.

En Poitou-Charentes, l'Aglia a pu suivre les travaux de la mission d'étude de l'AAMP concernant la mise en place du PNM des Pertuis Charentais et démarrer son projet RaieBECA portant sur la mise en place d'un indice d'abondance pour la raie brunette.

Contacts :

➤ Aline Delamare
05 46 82 60 60
delamare.aglia@orange.fr

➤ Perrine Ducloy
01 72 71 18 11
pducloy@comite-peches.fr

➤ Alice Khayati
05 57 72 29 69
cdpmem33.alice@orange.fr

➤ Fanny Brivoal
09 61 32 42 36
f.brivoal@yahoo.fr

MAIA Marine protected areas in the Atlantic arc

Union Européenne Fonds Européen de Développement Régional — ESPACE ATLANTIQUE Programme Transnational

Investir dans notre futur commun

Région BRETAGNE — Région PAYS DE LA LOIRE — Poitou Charentes — RÉGION AQUITAINE

L'Aglia, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

MAIAtlantique / n°5 : Décembre 2012
Rédaction : Marion Panhéleux / Fanny Brivoal / Perrine Ducloy / Alice Khayati / Gwennaëlle Daniel.
Maquette : Sambou-Dubois / Crédits photos : Aglia / Antonin Hubert / Laurent Gouzi / Frédérique Le Chat / IMA / B. Ruiz, SIBA.